

PROGRAMME DE FORMATION – TRAVAUX EN HAUTEUR N3

AVEC MANIPULATION EVACUATEUR

Objectifs :

- Connaitre la réglementation sur l'utilisation des équipements de protection contre les chutes en hauteur de type antichute.
- Connaitre la réglementation sur le choix des dispositifs de protection contre les chutes de hauteur (Protection collective ; Protection individuelle).
- Former au choix des équipements de protection individuel contre les chutes en fonction des configurations de travail.
- Savoir utiliser des équipements de protection contre les chutes de hauteur.
- Savoir mettre en place des dispositifs d'ancrages de classe B (Provisoire Transportable).
- Savoir utiliser un système d'évacuation (individuel ou collectif).

Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : action de formation.

Cette action a pour but (articleL.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Prérequis :

Aucune

Durée :

Formation initiale & recyclage : 2 jours selon le niveau des participants.

Soit un total pour la formation de 14.00h.

Dates : sur demande client, et selon disponibilité des formateurs Covetech.

Tarif : voir devis**Modalités et délai d'accès :**

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter : adv@covetech.fr.

Nous nous engageons à tenir un délai de 15 jours entre la signature de la convention et le début de la session de formation.

L'inscription est réputée acquise lorsque : la convention et le devis nous sont retournés « Signés »

Les délais d'accès à l'action sont précisés dans les conventions de formations, tout comme les horaires.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Formations adaptables face aux situations de handicap.
- Possibilité de tiers temps lors des évaluations et d'accompagnement pour les personnes en situation d'handicap.
- Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.
- Nous disposons d'un référent handicap qui pourra répondre à toutes vos questions et demandes (adv@covetech.fr).

Personnes concernées :

Toute personne travaillant dans un environnement nécessitant une sensibilisation à l'utilisation d'un extincteur et du risque incendie.

Validation des acquis :

Tour de table en début de session sur les compétences de chaque stagiaire.

Evaluation Pratique réalisée à la fin de la formation.

Méthodologie et outils pédagogiques :

Outils pédagogiques : alternance de parties théoriques actives en salle intégrant des études de cas, des phases de coaching et de mises en situation pratique en salle selon l'environnement et les spécificités du client.

Supports pédagogiques : ressources multimédias, ordinateur-tablette, kit Equipements de Protection Individuelle et Collective (EPI & EPC).

Suivi et évaluation :
Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Évaluation des acquis en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

Questions orales durant les mises en situations

Mise en situation

Fiches d'évaluation durant les mises en situations

Partie théorie :

- Statistiques sur les accidents du travail relatif aux travaux en hauteur
- Réglementation :
 - Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991
 - Décret 2004-924 du 1er septembre 2004
- Les 9 principes de la prévention
- Les articles du code du travail relatifs aux travaux en hauteur
- Obligations des chefs d'établissement et des salariés
- Définition du travail en hauteur
- Les 2 types d'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, dispositifs antichute et dispositifs de maintien au travail
- Présentation des différents EPI contre les chutes de Hauteur.
- Contrôle des EPI :
 - Périodicités réglementaires
 - Contrôle avant chaque utilisation.
- Les normes applicables aux EPI
- Les différents facteurs de chutes :
 - Risques
 - Facteurs aggravants
- Le Tirant d'air :
 - Définition
 - Mode de calcul
 - Exercice de calcul dans différentes configurations.

- Les phénomènes aggravants :
 - Effets pendulaires
- Choix des EPI en fonction des dispositifs d'assurage et du tirant d'air disponible.
- Les différents dispositifs d'assurages contre les chutes.
- Mesures de sécurité à mettre en œuvre et consignes de sécurité et d'utilisation.
- Les moyens de secours à mettre en œuvre.
- Test de validation des acquis théoriques

Partie pratique :
Mise en situation :

- Sécurisation d'accès sur échelle
- Utilisation d'une ligne de vie
- Utilisation de points d'ancrages
- Réalisation d'un dispositif d'ancrage provisoire individuel sur support existant (IPN/HEA)
- Mise en situation de chute (Suspension par système d'arrêt de chute afin d'évaluer l'impact sur le corps d'un point de vue sensation)
- Mise en place d'ancrages provisoires et réalisation d'une ligne de vie provisoire en corde.
- Evaluation et recherche de points d'ancrages provisoires pour mise en sécurité opérateur.
- Scénarios d'utilisation de l'évacuateur (individuel ou collectif) (sauvetage compris).